



**ARRETE MUNICIPAL**  
**n° ARR2015-052**

Envoyé en préfecture le 10/08/2015  
Reçu en préfecture le 10/08/2015  
Affiché le  
ID: L029-212902217-20150803-ARR23015052-AR

**ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELEGUEES**  
**à Monsieur le Maire**

Le Maire de la commune de PORSPODER,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal reçue en Sous-Préfecture de Brest le 17 avril 2014,

**ARRETE**

**Article 1** : Accepte l'offre de financement faite par LA BANQUE POSTALE.

**Article 2** : Décide de réaliser auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie utilisable par tirages dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant de l'autorisation en Euros</b>	200 000 Euros
<b>Durée</b>	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
<b>Taux d'intérêt</b>	Eonia + marge de 1,16 % l'an
<b>Base de calcul</b>	Exact / 360 jours
<b>Taux effectif global (TEG)</b>	1,38 % l'an. Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
<b>Modalités de remboursement</b>	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts - remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
<b>Date d'effet du contrat</b>	Le 8 septembre 2015
<b>Date d'échéance du contrat</b>	Le 6 septembre 2016
<b>Garantie</b>	Néant
<b>Commission d'engagement</b>	400,00 Euros, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
<b>Commission de non utilisation</b>	0,20 % du montant maximum non utilisé, due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant.
<b>Modalités d'utilisation</b>	Tirages/versements - Procédure de crédits d'office privilégiée - montant minimum : 10 000 Euros par tirage

**Article 3** : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ;

Fait à PORSPODER, le 3 août 2015



Le Maire,

Jean-Daniel SIMON